QU'EST CE QUE LE SIVOS ?

C'est un Syndicat Intercommunal à VOcation Scolaire, créé en 1983.
Il regroupe les trois écoles du RPI* : La chapelle Moulière, Lavoux et Liniers.
Le comité du SIVOS se réunit au moins une fois par trimestre.
Les directrices ou directeurs d'école ainsi que les délégués des parents d'élèves sont conviés aux séances à titre consultatif.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Le SIVOS assure :

- l'accueil et l'encadrement des enfants sur les temps extra-scolaires (garderie, pause méridienne, transport scolaire)
- la gestion, l'entretien et la sécurité des bâtiments et des équipements
- l'achat des fournitures scolaires, matériels pédagogiques et informatiques
- la restauration scolaire
- la gestion du personnel

FONCTIONNEMENT BUDGÉTAIRE

Le SIVOS assure ces missions au travers d'un budget unique.
Les 3 communes apportent une participation financière selon une clé de répartition basée sur le potentiel financier des 3 communes, la taille de la population et le nombre d'enfants scolarisés.

COMPOSITION DU SIVOS

Membres du bureau		
Président : Pascal FAIDEAU – Maire de Liniers Vice-président : Pierrick GIRAUD – Maire de La Chapelle-Moulière Vice-présidente : Maguy LUMINEAU – Maire de Lavoux		
Membres délégués par commune		
La Chapelle-Moulière	**Lavoux**	**Liniers**
David BRIAND Arnaud MONVOISIN Samuel MOREAU	Jérôme CAMUS Mireille MASPEYROT Jean-François MORILLON	Bénédicte BOURDEREAU Lucie MINOT Philippe PLAT

CONTACT

Secrétariat : Stéphanie VILAIN *Tel* : 05.49.56.64.12 *Courriel* : contact@sivos-lcmll.fr
Adresse : Mairie de Liniers : 2 rue des linarois - 86800 LINIERS

*RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

LES ÉCOLES

Cette année, le RPI compte **191** élèves répartis sur 9 classes.

Répartition des élèves

Liniers			La Chapelle-Moulière			Lavoux		
PS-MG	MS-GS	GS	CP	CP-CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1	CM2
23	22	17	21	21	22	19	22	24
62			**64**			**65**		

Horaires

Les enfants sont accueillis par les enseignants 10min avant le début de la classe.

Liniers		
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	9h-12h	13h15-15h45
Mercredi	9h-12h	
La Chapelle-Moulière		
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h45-11h45	13h30-15h45
Mercredi	8h45-11h45	
Lavoux		
Lundi, jeudi et vendredi	9h-12h	13h30-16h
Mardi	9h-12h	13h30-15h
Mercredi	9h-12h	

CANTINE

Chaque école dispose d'une cantine et d'un cuisinier.

Le service de cantine est assuré les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le tarif est de 4 € le repas depuis le 1er janvier 2025.

Les menus

Les menus sont établis par les cuisiniers à tour de rôle chaque mois. Ils suivent un plan alimentaire élaboré à l'aide d'une diététicienne.

Les menus sont affichés devant l'école et sur le site internet des communes.

Une commission se réunit chaque trimestre pour valider les menus. Elle réunit les trois cuisiniers, des élus du SIVOS et des parents d'élèves. Les dates sont communiquées à l'avance. **Les parents d'élèves sont libres de venir participer à ces commissions.**

Les fournisseurs locaux sont privilégiés.

Le mercredi

La cantine n'est pas assurée le mercredi sur le RPI.

Un service de garderie **gratuit** est centralisé à l'école de Liniers jusqu'à 13h. Les enfants y sont acheminés par le bus scolaire.

Concernant les familles dans l'impossibilité de récupérer leur(s) enfant(s) avant 13h, le centre de loisirs de Sèvres-Anxaumont peut assurer le transport des enfants vers le centre comme suit :

• 12h : Récupération des enfants scolarisés à Lavoux.

• 12h15/12h20 : Récupération des enfants scolarisés à Liniers et de ceux scolarisés à La-Chapelle-Moulière arrivant du bus.

• 12h45 maximum : Arrivée des enfants au centre de loisirs pour prendre le repas.

Les inscriptions au centre de loisirs devront se faire au préalable auprès de leur service.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport est assuré par Grand Poitiers Communauté Urbaine avec le réseau de bus Vitalis.
Une carte nominative (VPass) est délivrée à chaque enfant.
Ce service est financé d'une part par Grand Poitiers et d'autre part par le SIVOS.
Un tarif unique de 29 €/an/enfant est demandé aux familles.

	Matin			*Mercredi midi*	*Soir*
Lavoux École	08:25		La Chapelle École	11:50	16:15
Lavoux Cité	08:27		Liniers École	12:00	16:25
Liniers Centre	08:29		Liniers Centre	12:02	16:29
Liniers École	08:33		Lavoux Cité	12:03	16:30
Les Maillets	08:35		Lavoux École	12:10	16:34
La Chapelle École	08:36		Lavoux Cité	12:12	16:40
Liniers École	08:51		Liniers Centre	12:13	16:42
Liniers Centre	08:52		Liniers École	12:16	16:45
Lavoux Cité	08:54		Les Maillets	12:21	16:50
Lavoux École	09:00		La Chapelle École	12:25	16:54

Horaires de passage du bus aux différents arrêts

GARDERIE

Les enfants fréquentent habituellement la garderie de leur lieu de scolarisation.
NOUVEAU Rentrée 2025-2026
Expérimentation de regroupement des fratries sur un même lieu de garderie (hors maternelle) :
À compter de la rentrée 2025-2026, le SIVOS donne la possibilité aux familles ayant 2 enfants dont l'un est scolarisé à Lavoux et l'autre à La chapelle-Moulière de les réunir dans une seule et même garderie (garderie du matin et garderie du soir).
Les enfants scolarisés à Liniers, quel que soit leur lieu de résidence, resteront en garderie à Liniers (les infrastructures n'étant pas adaptées aux plus petits dans les autres écoles).
Les familles ayant 1 enfant scolarisé à Liniers et 1 enfant scolarisé à Lavoux ou La chapelle-Moulière ne sont donc pas concernées.

Ainsi,

- Les familles résidant à Lavoux dont l'un des enfants est scolarisé à Lavoux et l'autre à La Chapelle-Moulière peuvent choisir de réunir la fratrie à la garderie de Lavoux ou de les laisser chacun à la garderie de la commune où ils sont scolarisés.
- Les familles résidant à La Chapelle-Moulière dont l'un des enfants est scolarisé à Lavoux et l'autre à La Chapelle-Moulière peuvent choisir de réunir la fratrie à la garderie de La Chapelle-Moulière ou de les laisser chacun à la garderie de la commune où ils sont scolarisés.
- Les familles résidant à Liniers dont l'un des enfants est scolarisé à Lavoux et l'autre à La Chapelle-Moulière peuvent choisir de réunir la fratrie soit à la garderie de Lavoux, soit à la garderie de La Chapelle-Moulière, soit de les laisser chacun à la garderie de la commune où ils sont scolarisés.

Les familles concernées par ce dispositif expérimental ont reçu un mail du SIVOS afin de connaître leur choix avant la rentrée scolaire.

À noter que les enfants qui prennent le bus pour changer d'école doivent être munis d'une carte de bus.

L'organisation de ce dispositif sera réévalué à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2025-2026.

Horaires de garderie

	Matin	***Soir***
Liniers	7h15 à 8h50	15h45 à 18h30
La Chapelle-Moulière	7h15 à 8h35	15h45 à **18h30** **/!\ modif rentrée 2025**
Lavoux	7h15 à 8h50	16h à 18h30 (Mardi à partir de 15h)

Le soir, la garderie est gratuite jusqu'au départ du bus.

Un **goûter** est servi aux enfants après le départ du bus.

Tarifs

De 1 à 12 présences dans le mois : 3.56 € la présence

De 13 à 17 présences dans le mois : 42.17 €

De 18 présences et plus dans le mois : 61.77 €

TÉLÉPHONE

Liniers : **05.49.56.79.63**

La chapelle-Moulière : **05.49.59.20.03**

Lavoux : **05.49.56.75.02**

Pénalité de retard : 29.70€

Elle s'appliquera en cas de retards répétés. Vous devez contacter la garderie pour avertir de votre retard l'agent chargé de la surveillance.